



**PROJET
EDUCATIF
DE TERRITOIRE**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	GLOSSAIRE	2
3	CONTEXTE	3
3.1	Cadre réglementaire	3
3.2	Territoire	3
3.3	Contexte scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	3
4	PARTENAIRES DU PROJET	4
4.1	La municipalité	4
4.2	L'équipe enseignante.....	4
4.3	Les parents d'élèves.....	4
4.4	Les bénévoles	4
4.5	Les intervenants extérieurs.....	5
4.6	La CCBVC	5
5	L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE	6
6	LES OBJECTIFS EDUCATIFS	7
6.1	Garantir la continuité éducative.....	7
6.2	Mettre en place des temps éducatifs de qualité.....	8
6.3	Favoriser l'autonomie et la réalisation personnelle de l'enfant	9
7	LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	10
7.1	Les APC à l'école maternelle.....	10
7.2	Les APC à l'école élémentaire.....	10
8	LES TEMPS PERISCOLAIRES	12
8.1	La garderie périscolaire.....	12
8.2	Le restaurant scolaire et la pause méridienne	14
8.3	Les nouveaux ateliers périscolaires	16
9	SUIVI ET EVALUATION DU PEDT	18
9.1	Le comité de pilotage.....	18
9.2	Ses missions.....	18
9.3	Le référentiel commun d'évaluation	19



1. INTRODUCTION

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) présente l'organisation scolaire et périscolaire qui sera mise en place à la rentrée 2015 dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Saint-Martin-le-Beau.

Ce projet formalise une démarche nous permettant de proposer à chaque enfant scolarisé sur la commune un parcours éducatif cohérent durant tous les temps de la journée, scolaires et périscolaires, avant, pendant et après l'école.

La municipalité est responsable de la rédaction et de la mise en place du PEDT, en partenariat avec les enseignants et les parents d'élèves.

Ce projet vient soutenir et s'inscrire dans la démarche du Projet Educatif Territorial de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.

2. GLOSSAIRE

- **PEDT** : Projet Educatif de Territoire pour la mise en place des Rythmes Scolaires
- **NAP** : Nouvelles Activités Périscolaires. Ce terme désigne les « ateliers périscolaires » mis en place par la Municipalité dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires
- **APC** : Activités Pédagogiques Complémentaires. Temps d'activités animés par les enseignants en remplacement de l'aide pédagogique individualisée.
- **OTS** : Organisation du Temps Scolaire. Schéma horaire journalier et hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires des écoles.
- **DASEN** : Direction Académique des Services de l'Education Nationale. C'est le DASEN qui valide l'Organisation du Temps Scolaire proposé par les municipalités.
- **ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Temps extrascolaire du mercredi après-midi et des vacances mis en place par la Communauté de Communes (CCBVC).
- **BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
- **ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. Ce sont des agents communaux mis à disposition de l'Education Nationale pendant le temps scolaire. Elles assurent le lien avec les différents temps périscolaires (garderie, repas, ateliers...).
- **Ecole Primaire** : Terme désignant à la fois l'école élémentaire et l'école maternelle pour les enfants de la Petite Section jusqu'au CM2.
- **COFIL** : Comité de Pilotage (organe de coordination du Projet Educatif de Territoire)
- **CCBVC** : Communauté de Communes Bléré Val de Cher

3. CONTEXTE

3.1. CADRE REGLEMENTAIRE

La modification des Rythmes Scolaires pour les enfants de l'école primaire est réglementée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'OTS dans les écoles maternelles et élémentaires, fixant les obligations suivantes :

- 24 h d'enseignement obligatoire sur 9 demi-journées avec un maximum de 5h30 par jour
- 1h30 minimum de pause méridienne (temps du midi)
- 3h d'ateliers périscolaires mis en place par la municipalité
- 1h d'activités pédagogiques complémentaires par semaine assurées par les enseignants

3.2. TERRITOIRE

La commune de Saint-Martin-le-Beau se situe en Indre et Loire entre le Cher et la forêt d'Amboise, à 20 kms à l'est de Tours. Avec une superficie de 18.44 km² et une population de 3151 habitants, elle fait partie de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher (CCBVC). La commune se situe en zone rurale prioritaire.

3.3. CONTEXTE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Actuellement, la commune possède deux écoles :

- L'école maternelle Françoise Dolto avec 130 enfants accueillis dans 5 classes
- L'école élémentaire La Bergeronnerie avec 205 enfants accueillis dans 8 classes

L'école maternelle est proche du gymnase, à l'entrée de la commune, tandis que l'école élémentaire est située dans le bourg, à 1km l'une de l'autre. Les horaires de début et de fin d'école ont dû s'adapter à cet éloignement, afin d'assurer aux familles ayant des enfants dans les deux écoles le temps nécessaire à leur déplacement.

Un service scolaire et périscolaire communal assure le lien entre la municipalité, les deux écoles et les familles. Il supervise l'organisation des services périscolaires de garderie et de cantine, assure la coordination des NAP et la gestion administrative du service.

Chaque école possède une garderie périscolaire et un restaurant scolaire avec un chef cuisinier (personnel mis à disposition par un prestataire de service).

La commune affecte le personnel nécessaire au fonctionnement des écoles : 1 ATSEM par classe, le personnel d'entretien, de cantine et pour l'animation des NAP dans les deux écoles.

Un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) organisé et géré par la CCBVC accueille les petits Saint-Martinois au sein des locaux des deux écoles les mercredis après-midis, petites vacances et en juillet. L'équipe d'animation est composée pour partie d'agents communaux qualifiés mis à disposition et intervenant déjà au sein des services périscolaires.

4. PARTENAIRES DU PROJET

4.1. LA MUNICIPALITE

La Municipalité est responsable de l'Organisation du Temps Scolaire, de l'écriture du PEDT, de la mise en place des NAP et de l'organisation des services périscolaires de garderie et de restauration scolaire dans les deux écoles.

Ce sont les agents communaux qualifiés (BPJEPS, BAFA, CAP Petite Enfance) et/ou expérimentés qui encadrent les enfants durant les différents temps périscolaires.

4.2. L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Ecole maternelle : 1 directrice et 4 enseignantes.

Ecole élémentaire : 1 directrice et 7 enseignants

Chaque directrice est également enseignante pour une classe. Afin d'assurer la gestion administrative de l'école, chacune est remplacée une journée par semaine (plus un mercredi sur quatre par une enseignante pour la directrice de l'école élémentaire).

A l'école élémentaire un enseignant spécialisé intervient deux fois par semaine pour les Enfants du voyage. Une maîtresse spécialisée en aide pédagogique ainsi qu'un psychologue scolaire interviennent également dans l'école en fonction des besoins.

4.3. LES PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves interviennent dans la vie de l'école de différentes façons :

- Les représentants des parents d'élèves, réélus chaque année par les familles dans chacune des écoles, assistent aux Conseils d'Ecoles, travaillent aux côtés de la municipalité à la mise en place de la réforme (réunions de travail, sondages, COPIL...)
- Un certain nombre de parents apportent leur aide logistique pour les projets d'écoles (voyages, sorties, fête des écoles, ventes diverses...)
- Enfin, un projet d'association pour intervenir pendant le temps du repas à l'école maternelle en accompagnement des plus petits (en plus du personnel communal) est en cours de réflexion pour septembre 2015

4.4. LES BENEVOLES

Durant l'année 2014-2015, les NAP se sont enrichis de l'intervention régulière et engagée de plusieurs bénévoles. Leur action a permis de réduire les effectifs des groupes et de faire connaître d'autres types d'activités aux enfants.

L'intervention des bénévoles doit être considérée comme un « plus » qualitatif et ne doit pas se substituer à l'encadrement réglementaire des enfants pendant les NAP.

Cela peut permettre aux enfants de connaître les associations existant au sein de la commune, mais également de tisser des liens sociaux, notamment intergénérationnels.

4.5. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

La municipalité a fait intervenir une sophrologue pendant les NAP à l'école maternelle à raison d'une fois par semaine durant toute l'année scolaire. Au vu des résultats positifs tant auprès des enfants que de l'équipe, la commune souhaite reconduire ce genre d'actions pour l'année à venir.

4.6. LA CCBVC

Un comité de pilotage « Rythmes Scolaires » a été créé au sein de la Communauté de Communes, composé d'un élu de chaque commune, avec pour objectif de faire le point sur la mise en place de la réforme pour chacune et envisager une mutualisation des moyens sur le territoire.



5. L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE DE SEPTEMBRE 2015



Ce schéma a été voté par les Conseils d'Ecoles Extraordinaires du 2 avril 2015, puis par le Conseil Municipal du 10 avril 2015, suite à une réflexion partagée entre la Commune, l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves.

Le schéma du temps scolaire à l'école maternelle n'a pas été modifié car il remplissait déjà l'objectif de « régularité » pour l'enfant et préservait le temps de repos des plus petits.

A l'école élémentaire, un consensus s'est fait autour du besoin de « régularité » et de la création d'un temps récréatif de transition permettant l'amorçage des NAP ou la mise en place des APC.

6. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

6.1. GARANTIR LA CONTINUITE EDUCATIVE

☞ Il s'agit d'optimiser la synergie de tous les acteurs de l'Education pour mieux travailler ensemble et assurer à l'enfant une cohérence entre tous les temps de sa journée (classe, pause méridienne, ateliers, garderie...).

☞ La pérennité des projets et des actions dans le temps sera nécessaire afin de mobiliser les différents acteurs (enseignants, agents communaux, intervenants extérieurs...).

1. Optimiser la gestion des Temps de Transition

Les Moyens à l'école maternelle	Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none">- Outils journaliers de liaison (cahier, tableaux de bord...)- Mise en place d'une procédure des Temps de Transition (lieux, horaires, personnes)- Réorganisation de l'emploi du temps du Responsable du service scolaire pour optimiser sa présence au sein des deux écoles- Listes des enfants conjointes équipe enseignante/équipe d'animation	

2. Assurer une continuité pédagogique dans le « Vivre Ensemble »

Les Moyens à l'école maternelle	Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none">- Elaboration d'un outil commun « Les règles du Vivre Ensemble »	
	<ul style="list-style-type: none">- Réflexion sur la création d'un outil de suivi individuel en commun (discipline)
<ul style="list-style-type: none">- Charte du savoir-être pour l'adulte encadrant / Actions et réactions face aux situations- Réflexion sur une Charte des Parents et des familles- Registre pharmacie commun scolaire/périscolaire- Mise en place d'un planning d'occupation des locaux scolaires	

3. Garantir les échanges entre les différents partenaires et co-éducateurs

Les Moyens à l'école maternelle	Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none">- Réunions une fois/période (Directeur/Responsable service scolaire)- Réunions du COPIL du PEDT- Présentation du PEDT aux familles à la réunion de rentrée scolaire septembre 2015	

6.2. METTRE EN PLACE DES TEMPS EDUCATIFS DE QUALITE

- ☞ Il s'agit d'harmoniser les projets d'écoles et l'offre d'activités pendant les temps périscolaires, de manière à s'inscrire dans une démarche complémentaire et enrichissante pour l'enfant.
- ☞ Les activités périscolaires doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.
- ☞ L'implication de tous les partenaires de l'Education durant les temps fédérateurs de la commune, de l'école ou des temps périscolaires permet de mutualiser les ressources du territoire et contribue à créer du lien social autour de l'Enfant.

1. Organiser des activités périscolaires de qualité contribuant à l'épanouissement des enfants et à la découverte d'apprentissages dans des domaines variés

Les Moyens à l'école maternelle	Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants de maternelle (activités calmes juste avant la classe) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches-projets pour les ateliers périscolaires - Adapter son activité au niveau du groupe selon un planning « Qui fait quoi ? »
<ul style="list-style-type: none"> - Intervenants extérieurs - Réunions de préparation NAP et veille prospective - Formation du personnel - Suivi des actions d'animation par le Responsable du Service Scolaire 	

2. Encourager et valoriser les actions passerelles entre les différents partenaires et co-éducateurs

Les Moyens à l'école maternelle	Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'association « La Maternelle Gourmande » créée par des parents, dans l'objectif de faire intervenir des adultes extérieurs afin de participer et d'accompagner le temps de repas des plus petits 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Ecole Numérique soutenu par la commune - Transmission au maximum en octobre des différents projets des écoles (classes transplantées, projets de classes...) - Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes en partenariat avec l'école
<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs projets en cours de réflexion à l'initiative de la commune pour les écoles : « Un fruit pour la récré » et « Lire et faire Lire » 	
<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets dans les écoles et les temps périscolaires pour participer aux Temps forts d'animation de la commune 	

6.3. FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA REALISATION PERSONELLE DE L'ENFANT

- ☞ Mettre en place une régularité dans le temps et l'espace permet à l'enfant de se repérer et de se rassurer afin d'être à l'aise dans les différentes étapes de sa journée. Cela permet de développer la confiance en soi.
- ☞ Il est important que l'enfant puisse « agir » et « participer » à la création de son temps de loisirs. Il s'agit alors de « motiver » l'esprit de découverte et d'initiative de l'enfant par la mise en place d'outils adaptés à ses capacités et par l'aménagement de l'espace.
- ☞ Il s'agit de mettre l'enfant en situation de réussite et de valoriser ses productions et/ou ses projets, afin d'encourager l'estime de soi et lui donner le goût de s'engager dans une action, seul ou à plusieurs.

1. Permettre à l'enfant de se repérer dans le temps et dans l'espace

Les Moyens à l'école maternelle	Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Régularité des temps scolaires et périscolaires pour que l'enfant se repère (Schéma Organisation du temps scolaire) - Listes prédéterminées à l'année des NAP et appartenance à un groupe (« animaux » à l'école maternelle, « couleurs » à l'école élémentaire) - Planning à la période affiché dans les cours des écoles pour les enfants de l'élémentaire et dans le hall de l'école pour les enfants de maternelle + garderie - Utilisation des locaux selon le type d'activité (atelier dirigé ou mini-atelier, sportif) 	

2. Permettre l'émergence de projets d'enfants et assurer leur accompagnement visant à la responsabilisation et l'autonomie

Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle d'activités libres réglementé avec du matériel adapté et à disposition - Réflexion sur le réaménagement des salles de garderie périscolaire/ALSH (avec la CCBVC) - Fiches d'emprunts (jeux, matériels, livres...) - Mise en place de plannings de « rôles » pour les enfants pendant les temps de cantine-garderie-ateliers - Proposition d'activités « tremplins » = 1ère étape d'une activité censée durer dans le temps en semi autonomie (Ex : <i>lancement du « Journal des NAP »</i>)

3. Valoriser les productions et les projets d'enfants

Les Moyens à l'école maternelle	Les Moyens à l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Exposition dans le restaurant scolaire à la vue de tous 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal des NAP - Réunions d'enfants
<ul style="list-style-type: none"> - Expositions trimestrielles ouvertes aux parents, photos, site internet 	

7. LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

7.1. LES APC A L'ECOLE MATERNELLE

« L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux. »

(Arrêté du 9/06/2008.J.O. du 07/06/2008).

L'Activité Pédagogique Complémentaire vise à faciliter l'acquisition de compétences et de connaissances dans des situations d'apprentissage différentes.

Il est nécessaire de varier les modalités d'intervention dans la relation avec l'enseignant (duelle, groupe, frontale...), dans les supports et les outils utilisés.

Elle est un temps de prévention de la difficulté des enfants repérés « fragiles » dès les premiers signes d'alerte (en petite, moyenne ou grande section).

Elle permet au maître de porter un regard individuel et positif sur l'élève.

La mise en œuvre des APC a lieu deux fois par semaine de 11h30 à 12h00 par chaque enseignant de l'école maternelle dans sa classe.

C'est l'équipe enseignante qui détermine les priorités d'aide ainsi que les objectifs à atteindre.

7.2. LES APC A L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE

« L'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la langue française, la connaissance et la compréhension des nombres, de leur écriture chiffrée (numération décimale) et le calcul sur de petites quantités constituent les objectifs prioritaires du CP et du CE1. Les acquisitions en cours dans ces domaines font l'objet d'une attention permanente quelle que soit l'activité conduite. »

« Dans la continuité des premières années de l'école primaire, la maîtrise de la langue française ainsi que celle des principaux éléments de mathématiques sont les objectifs

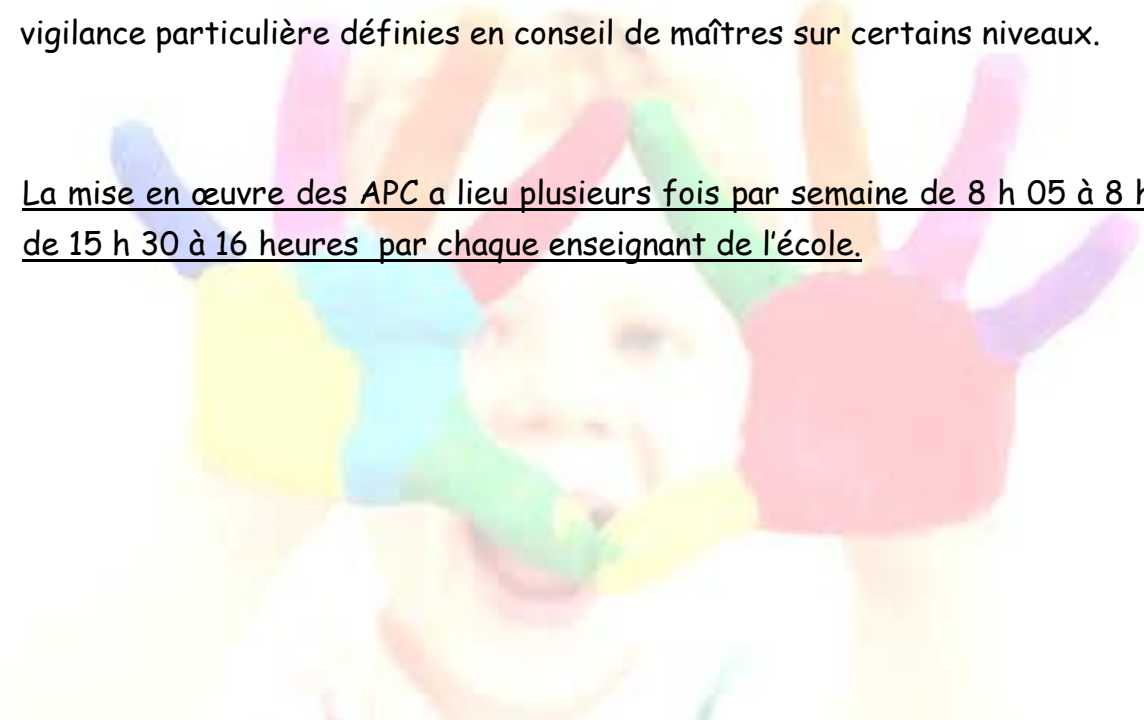
prioritaires du CE2 et du CM. Cependant, tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. »

HS n°3 du BO du 19 juin 2008 relatifs aux programmes des C2 et C3

Comme pour l'école maternelle, les Activités Pédagogiques complémentaires visent à faciliter l'acquisition de compétences et de connaissances dans des situations d'apprentissage différentes, dans le cadre d'un renforcement des connaissances pour les élèves en difficulté scolaire ou de projets de classe inscrits visant à développer un ou plusieurs axes du nouveau projet d'école.

Les enseignants effectueront les APC avec un groupe d'élèves restreint ou en demi-classe. Des groupes de besoin pourront être définis de manière plus large au sein de l'équipe enseignante. Celle-ci pourra prendre en charge des élèves lors de périodes de vigilance particulière définies en conseil de maîtres sur certains niveaux.

La mise en œuvre des APC a lieu plusieurs fois par semaine de 8 h 05 à 8 h 35 ou/et de 15 h 30 à 16 heures par chaque enseignant de l'école.



8. LES TEMPS PERISCOLAIRES

Un dossier unique d'inscription est rempli pour chaque enfant en début d'année scolaire et concerne l'ensemble des services périscolaires (garderie, restaurant scolaire, NAP et transport scolaire communal). Une fiche sanitaire de liaison (individuelle) est remplie et transmise aux équipes. Elle sert pour tous les temps périscolaires.

8.1. LA GARDERIE PERISCOLAIRE

	ECOLE MATERNELLE		ECOLE ELEMENTAIRE	
	GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR	GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR
SITUATION GEOGRAPHIQUE	Modulaire cour école maternelle		Salles de garderie Hall nord école élémentaire	
HORAIRE D'OUVERTURE	7H30 à 8h15	16H30 à 18h45	7H30 à 8h35	16H45 à 18h45
FREQUENTATION	Entre 15 et 20 enfants	Entre 35 et 45 enfants	Entre 20 et 30 enfants	Entre 40 et 50 enfants
PERSONNEL	2 ATSEM	2 ATSEM + 1 agent communal	2 agents communaux (dont 1 diplômé BAFA)	3 agents communaux diplômés BAFA
TARIFICATION	A l'heure (à compter de la rentrée 2015)			

Un nouveau temps de garderie sera créé pour la rentrée de septembre 2015 : les enfants seront accueillis le mercredi midi dans chaque école, jusqu'à 12h30 à l'école maternelle et jusqu'à 12h45 à l'école élémentaire.

1. LA GARDERIE PERISCOLAIRE A L'ECOLE MATERNELLE

LOCAUX : pendant les temps de garderie, les enfants sont accueillis dans un bâtiment modulaire de 105 m² situé dans la cour de l'école maternelle, composé de deux salles d'activités et de sanitaires adaptés aux enfants et aux adultes.

Les enfants ont accès à la cour de l'école où se trouvent plusieurs structures de jeux.

ORGANISATION : les enfants inscrits à la garderie arrivent le matin jusqu'à 8h20 (heure d'ouverture des portes de l'école aux familles). Le groupe d'enfants est alors accompagné par les ATSEM jusqu'à leurs classes respectives et remis à leurs maîtresses avant que les familles arrivent dans le hall.

Le soir, le groupe d'enfants inscrits est récupéré dans chaque classe par une des ATSEM pour être dirigé vers la garderie. Il existe encore quelques difficultés à faire circuler correctement ce petit groupe parmi les familles déjà en attente dans le hall. Il s'agira de trouver une autre coordination pour la rentrée 2015.

Pendant le temps de garderie, les enfants sont invités à faire des jeux, dessiner et /ou jouer dehors. Plusieurs coins à jouer ont été aménagés.

Le goûter est fourni par les parents.

2. LA GARDERIE PERISCOLAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

LOCAUX : les enfants de la garderie sont accueillis dans les deux salles dédiées à cet usage situées dans les bâtiments nord de l'école. Une cinquantaine d'enfants peuvent y évoluer sur 130 m². Ils ont accès au hall nord couvert, à des sanitaires, et à une cour extérieure avec structure de jeux.

ORGANISATION : les enfants inscrits en garderie arrivent le matin jusqu'à 8h35 puis sont remis sous la responsabilité des enseignants dans la cour.

Le soir, les CP-CE1 (classes proches de la garderie) rejoignent les deux animateurs dans les salles pendant qu'un troisième animateur emmène les enfants qui prennent le bus vers le hall sud de l'école, où attendent les CE2-CM1-CM2 de la garderie et l'accompagnatrice scolaire du bus.

Pendant le temps de garderie, les enfants peuvent prendre des jeux de société et des livres, dessiner ou faire de petites activités manuelles. Ceux qui le désirent peuvent rester dehors.

Ils peuvent également faire leurs devoirs.

Le goûter est fourni par les parents.

3. MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION

Actuellement, l'enfant est inscrit pour l'année soit en occasionnel, soit au forfait (matin ou soir ou les deux). Il n'y a pas de « réservation » des jours de présence.

Ce mode d'inscription va évoluer à la rentrée 2015 : les inscriptions se feront toujours à l'année avec le choix du matin ou du soir mais la facturation se fera à l'heure.

La municipalité a souhaité que les familles soient facturées au plus près de leurs consommations réelles.

Un pointage à la présence est réalisé en début de séance. Il évoluera vers un pointage au moment du départ pour chaque enfant afin de calculer l'amplitude horaire de présence.

Le pointage des enfants se fait par scan et code-barres.

8.2. LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LA PAUSE MERIDIENNE

Chaque école possédant son restaurant scolaire (réfectoire, cuisine professionnelle, chef cuisinier), la commune fait appel à un prestataire de service, RESTAUVAL.

Pendant le temps méridien, les enfants sont encadrés par du personnel communal.

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
HORAIRES D'OUVERTURE	11H30 à 13H30	11H45 à 13H15
FREQUENTATION	jusqu'à 110 repas/jour	jusqu'à 180 repas/jour
PERSONNEL	4 ATSEM 3 agents communaux	6 agents communaux
TARIFICATION	Au forfait mensuel ou en occasionnel	

1. LE RESTAURANT SCOLAIRE A L'ECOLE MATERNELLE

LOCAUX: l'accès au restaurant scolaire peut se faire de l'intérieur de l'école par le hall d'entrée desservant également toutes les salles et classes. Le restaurant scolaire possède 9 tables. Chaque table peut accueillir 8 enfants.

ORGANISATION : Deux services sont organisés, à la fois pour respecter le temps de repos des plus petits et pour maintenir un environnement sonore raisonnable. Chaque service dure une heure afin de respecter le rythme des enfants.

A 11h30, les petites sections mangent avec une partie des moyennes sections. Pendant ce temps, les grandes sections jouent dans la cour.

A 12h30, les petites sections sont acheminées vers le dortoir, les moyennes sections sortent jouer dans la cour et le reste des enfants peut investir le restaurant scolaire.

Le personnel communal est réparti sur les différents postes (accompagnement du repas, surveillance de la cour, surveillance du temps de repos).

Au-dessus de chaque table est accrochée l'image d'un petit animal de couleur vive. Les enfants peuvent ainsi se repérer plus vite et plus facilement. Cela aide également à organiser le départ échelonné par table.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION : l'inscription se fait à l'année par le dossier d'inscription. La réservation des repas se fait le matin même par les familles (système de petites cartes avec le code-barres). Le prévisionnel de repas est transmis au chef cuisinier et les présences effectives sont pointées au moment du repas.

2. LE RESTAURANT SCOLAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

LOCAUX : le restaurant scolaire est situé dans l'enceinte de l'école dans un bâtiment indépendant de ceux où sont situées les classes. Il donne directement sur la cour des CP-CE1, la cour des autres niveaux étant située de l'autre côté de l'école (côté sud).

ORGANISATION : le restaurant scolaire est équipé d'un self-service et les enfants mangent sur un plateau, sur lequel ils sont invités par un adulte à poser une portion d'entrée (deux au choix), un dessert (deux au choix), un fromage (deux au choix) et le plat de résistance.

Le passage des enfants se déroule par classe et toujours dans le même ordre (des plus petits jusqu'aux plus grands). Une sonnerie actionnée depuis le bureau de la directrice permet de signaler aux enfants que la prochaine classe doit se préparer. Des panneaux de couleur avec le niveau et le numéro de la classe sont portés par un agent afin de rappeler aux enfants quelle classe est appelée à se présenter.

Une fois le repas terminé (un minimum de 20 minutes est exigé), les enfants sortent de l'autre côté du réfectoire et rejoignent leur cour.

Les enfants ont la possibilité de faire des jeux sportifs, des jeux calmes et des tables sont parfois sorties dans les cours aux beaux jours.

Un permis à points pour la discipline est en place durant la pause méridienne mais une réflexion est en cours afin de revoir les règles de vie communes durant les différents temps et produire un outil commun aux enseignants et aux agents communaux.

Les agents sont répartis par deux (deux dans chaque cour et deux dans le réfectoire). Le personnel doit s'adapter à la contrainte des cours séparées, en cas d'urgence par exemple.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION : l'inscription se fait à l'année par le dossier d'inscription. La réservation des repas s'effectue le matin même. Un agent communal chargé du pointage passe dans chaque classe récupérer le nombre de repas et les transmet au chef cuisinier.

La présence de chaque enfant est pointée au moment de son passage en salle de restauration.

A la rentrée 2015, chaque enfant possèdera sa carte-badge avec sa photo et couleur de classe afin de faciliter le passage rapide au niveau de l'entrée du self.

3. REPAS ADULTE

Les familles (parents proches) ont la possibilité de venir déjeuner avec leur enfant dans les deux écoles en réservant un repas auprès du Service Scolaire.

Cela permet aux familles de créer une parenthèse conviviale dans la journée de leur enfant.

8.3. LES NOUVEAUX ATELIERS PERISCOLAIRES

Les NAP sont organisés et encadrés dans les deux écoles par des agents communaux. Ils sont volontairement mis en œuvre à des temps différents de la journée afin de respecter les rythmes des enfants, pour que certains agents puissent intervenir sur les deux temps et afin de faciliter leur coordination par le Service Scolaire.

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
HORAIRE 2015/2016	13H30 à 14H15 tous les jours	16H00 à 16H45 tous les jours
FREQUENTATION 2014/2015	jusqu'à 55 enfants	jusqu'à 170 enfants
PERSONNEL 2015/2016	5 agents (ATSEM et agents d'animation)	8 agents communaux
	1 RESPONSABLE COORDINATEUR DES NAP	
TARIFICATION	Participation familiale sous forme de frais d'inscriptions annuels avec tarifs dégressifs selon le nombre d'enfants inscrits aux NAP	

1. LES ATELIERS PERISCOLAIRES A L'ECOLE MATERNELLE

A la rentrée 2015, seuls les enfants de grande section seront concernés par ce temps d'animation qui suit le temps de cantine, de 13h30 à 14h15.

Les ateliers sont encadrés par les ATSEM et les agents communaux déjà présents sur le temps de restauration scolaire qui précède.

Ce sont des activités calmes et rapides à mettre en place. Les enfants sont répartis en 4 ou 5 groupes pour l'année et tournent sur une activité différente tous les jours.

Elles permettent une transition entre la pause méridienne et le retour en classe.

Elles doivent nécessairement être différentes des activités des enfants pendant le temps de classe. Il est important que ces activités soient adaptées aux capacités et aux besoins des enfants.

Il n'y a pas d'objectif de résultat en termes de « production ». Ce sont des activités récréatives, ludiques, qui éveillent les sens de l'enfant et font appel à son imaginaire.

Afin d'enrichir les activités, un intervenant professionnel propose aussi un atelier une fois par semaine (2014/2015 : une sophrologue).

LOCAUX: les enfants sont accueillis dans certaines classes, ainsi que dans les deux salles du modulaire.

ORGANISATION : à la fin du service de restauration scolaire à partir de 13h25, les enfants sont appelés par groupe de NAP (animaux) afin de se rassembler dans le hall et se diriger vers leur salle d'activités avec l'animatrice prévue.

A partir de 14h05, les enfants sont ramenés à leur maîtresse directement dans la classe.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION : l'inscription et la participation familiale se font pour l'année par le dossier d'inscription périscolaire.

2. LES ATELIERS PERISCOLAIRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

A l'école élémentaire, tous les enfants du CP au CM2 sont concernés par les NAP.

Les ateliers sont encadrés par des agents communaux diplômés et/ou expérimentés.

Ce sont des adultes déjà connus des enfants pendant les temps périscolaires (cantine, garderie) et/ou extrascolaires (ALSH).

Les temps de NAP sont répartis sur des pôles d'activités sur lesquels les enfants tournent par groupe de couleur, correspondant à leur niveau.

Pendant que des groupes sont en ateliers dirigés, les autres enfants sont en mini-ateliers libres intérieurs ou extérieurs. Ils ont également la possibilité de faire leurs devoirs (surveillés et accompagnés).

Les activités proposées doivent être adaptées aux capacités et aux besoins du groupe d'enfants, c'est pourquoi les plannings sont établis par période et chaque animateur sait à l'avance « quel groupe, quelle activité, quel jour ».

Ces plannings sont affichés dans les cours pour les enfants, sur les panneaux d'affichage destinés aux familles, à la mairie et sur le site internet.

Chaque groupe alternera ainsi sur des ateliers « Sport et jeux », « arts créatifs », « découverte » (initiation à une technique), « danse », « contes et marionnettes » et selon la saison pourront se rajouter des thématiques comme « jardinage », ou ateliers en rapport avec un évènement d'animation local (liste non exhaustive).

Une réflexion est en cours afin d'aménager les locaux pour laisser un espace dédié aux projets d'enfants, avec du matériel et un accompagnement adaptés.

Une attention toute particulière sera donnée à la valorisation des différents projets et productions d'enfants réalisés aux cours de ces temps d'ateliers périscolaires.

LOCAUX: les ateliers sont répartis sur plusieurs espaces dont les salles de garderie, les deux halls couverts, deux à trois classes mises à disposition, l'atelier, les cours et le préau couvert. L'occupation des locaux doit faire l'objet, dès septembre 2015, d'un planning prévisionnel pour éviter les dysfonctionnements.

L'éloignement de l'école élémentaire ne permet pas d'accéder au gymnase sur le temps des NAP.

ORGANISATION : dès la fin de classe (15h30), un animateur se présentera dans chaque salle de classe afin de faire l'appel des enfants restant aux NAP. Pendant que les enfants seront en temps récréatif surveillé jusqu'à 16h00, une partie de l'équipe se chargera de préparer les différentes salles où seront accueillis les groupes.

Peu avant la fin du temps récréatif, chaque groupe sera amené à se présenter (signal sonore) devant l'affiche correspondant à sa couleur, puis à se rendre accompagné dans les lieux de l'activité prévue sur le planning.

Peu avant la fin du temps de NAP, les enfants seront invités à ranger la salle, puis à se regrouper sous le hall nord, afin d'être répartis en 3 groupes (enfants allant à la garderie, enfants accompagnés par le bus communal, enfants remis à leurs parents).

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION : l'inscription et la participation familiale se font pour l'année par le dossier d'inscription périscolaire.

9. SUIVI ET EVALUATION DU PEDT

9.1. LE COMITE DE PILOTAGE

Le pilotage stratégique du PEDT est assuré par le Comité de pilotage (COFIL). Il s'agit d'une structure d'échanges entre les différents partenaires. Il est composé comme suit :

- Des élus de la mairie
- Des directeurs d'écoles ou leurs représentants
- Des représentants des parents d'élèves
- Du responsable du Service Scolaire et Périscolaire

Pour certaines missions, thématiques ou réunions de travail spécifiques, ce COFIL pourra être élargi à d'autres participants.

La coordination du PEDT est assurée par le Service Scolaire et Périscolaire.

9.2. SES MISSIONS

Le rôle principal du COFIL est de suivre la mise en œuvre du PEDT et d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs éducatifs fixés. Il devra en outre, sur la base de constats :

- Identifier les difficultés et proposer des pistes d'amélioration
- Valoriser les réussites
- Evaluer le PEDT sur la base du Référentiel Commun d'Evaluation
- Déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs proposés

Il est prévu 4 réunions officielles par an.

Des réunions de travail intermédiaires seront programmées au fur et à mesure des besoins et selon l'échéancier des moyens à mettre en œuvre.

9.3. LE REFERENTIEL COMMUN D'EVALUATION

Ce référentiel a été établi en rapport avec les trois objectifs éducatifs fixés par le Comité de Pilotage du PEDT et servira de base de travail pour chacune des 4 réunions officielles, afin d'évaluer et de réguler toutes les actions inhérentes à la mise en œuvre du Projet.

Qu'allons-nous évaluer ?

1. GARANTIR LA CONTINUITE EDUCATIVE

Optimiser la Gestion des Temps de Transition

- L'application de la procédure des moyens de transition
- L'utilisation des outils journaliers selon les procédures mises en œuvre
- La qualité de la transmission de l'information
- La présence du Responsable du service scolaire au sein des écoles
- L'actualisation des listes d'enfants (APC et NAP)
- Le délai de transmission de ces listes
- Le nombre de dysfonctionnements pendant les Temps de Transition

Assurer une continuité pédagogique dans le « Vivre Ensemble »

- La mise en œuvre des règles du « Vivre Ensemble »
- La participation de tous les partenaires à l'élaboration de ces règles et à leur validation
- L'élaboration d'un diagnostic sur les outils existants (efficaces et/ou à améliorer)
- La mise en œuvre de la « Charte pour l'Adulte » (veille prospective, échéancier)
- La mise en œuvre de la « Charte pour les Familles » (veille prospective, échéancier)
- L'utilisation et le respect de ces Chartes par tous les Intervenants
- La construction d'un planning d'occupation des locaux
- Le nombre et les raisons des changements effectués dans le planning d'occupation

Garantir les échanges entre les différents partenaires et co-éducateurs

- Si le nombre de réunions effectuées au cours de la période entre Ecoles et Service Scolaire est suffisant pour garantir un bon niveau d'échange
- La présentation du PEDT aux familles (réunion, sous forme papier, mise à disposition)

2. METTRE EN PLACE DES TEMPS EDUCATIFS DE QUALITE

Organiser des activités périscolaires de qualité contribuant à l'épanouissement des enfants et à la découverte d'apprentissages dans des domaines variés

- La diversification des activités proposées (typologie)
- Le temps d'intervention extérieure dont bénéficie chaque enfant par période
- Le suivi des fiches-projets (la fiche-projet comprend sa propre évaluation)
- Le suivi du planning établi des activités
- Le nombre et les raisons des changements effectués dans le planning au cours de la période
- La préparation des activités (matériel, capacité de l'animateur à montrer...)
- Le nombre de réunions de préparations par période
- Le nombre et le type d'activités spécifiques plébiscitées par les enfants
- Le nombre et le type d'activités spécifiques dépréciées par les enfants
- Le nombre et l'efficacité des formations suivies par le personnel

Encourager et valoriser les actions passerelles entre les différents partenaires et co-éducateurs

- L'existence de l'association « La Maternelle Gourmande »
- Le nombre de personnes ayant accompagné les enfants pendant un repas au cours de chaque période
- L'impact sur la qualité du temps de repas à l'école maternelle (bruit, agitation des enfants, temps pour manger, développement du goût...)
- Le nombre de réunions de concertation effectuées entre l'association et le personnel de restauration scolaire
- L'avancée des travaux sur la mise en place du réseau internet à l'école élémentaire
- La liste des projets de classes et classes transplantées pour chaque école transmises au mois d'octobre
- La mise en œuvre de l'opération « Un fruit pour la récré »
- La mise en œuvre de l'initiative « Lire et faire Lire »
- La communication sur le Conseil Municipal des jeunes (objectifs, tranches d'âges visées, échéancier d'actions)
- Y a-t'il des projets de participation des écoles à l'animation de la commune programmée pour 2015/2016 ?

3. FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION DE L'ENFANT

Permettre à l'enfant de se repérer dans le temps et dans l'espace

- Les enfants à l'école élémentaire consultent-ils les plannings seuls ?
 - Les enfants se rangent-ils par groupe quand c'est l'heure des NAP ?
 - Le respect de l'heure de début et de l'heure de fin des NAP
- A l'école maternelle
- Les enfants connaissent le nom de leur groupe au mois d'octobre
 - Au mois d'avril, les enfants consultent le planning affiché
 - les enfants partent appelés par groupes de NAP pour quitter la salle de restauration à la fin du repas
 - les adultes respectent le planning d'occupation des lieux

Permettre l'émergence de projets d'enfants et assurer leur accompagnement visant à la responsabilisation et l'autonomie (à l'école élémentaire)

- L'aménagement d'un espace d'accès libre à du matériel spécifique (activités ciblées)
- Le nombre et le type d'activités réalisées spontanément par les enfants
- L'utilisation des fiches d'emprunts
- Les enfants se tiennent-ils à leur rôle et leurs tâches par rapport au planning établi de participation (mise en place et rangement)?
- Le nombre d'activités tremplin réalisées
- Le nombre d'activités tremplin poursuivies par les enfants
- Le nombre de réunions d'enfants réalisées par période (suivi et réflexion sur les projets)

Valoriser les productions et les projets d'enfants

- Le nombre d'expositions organisées ouvertes aux parents
- La création d'un « Mur des projets ou Journal des NAP » sur le site de la mairie / de l'école

Ce Projet Educatif de Territoire a été élaboré par le Comité de Pilotage et planifie la démarche partenariale et complémentaire des différents co-éducateurs intervenant dans la vie scolaire et périscolaire des enfants scolarisés au sein des écoles de la commune de SAINT-MARTIN-LE-BEAU.

Il prévoit une mise en œuvre pour une durée de trois ans, par tacite reconduction tous les ans ou par avenant pour modification structurelle.